



Note relative aux cours d'EPS

Sorties et déplacements des élèves

Les cours d'EPS se déroulent au Lycée Condorcet mais surtout sur les installations sportives municipales hors de l'établissement, dont nous vous communiquons les coordonnées :

- Centre sportif Gilbert Noël : 52 av Didier La Varenne (10' à pied du lycée) Tel : 01.48.83.80.50
- Centre sportif Brossolette : 49 av Brossolette St-Maur (RER + 10' pied / bus 306, arrêt Neptune). Tel : 01.42.83.09.50
- Stade Adolphe Chéron : 2 av Neptune à Saint-Maur (RER + 10' à pied) Tel : 01 48 83 01 11
- Stade Paul Meyer : 29 rue de Paris Sucy-en-Brie (RER Sucy + 2' à pied) Tel : 01 49 90 21 42

Les déplacements des élèves, pour se rendre sur les installations sportives extérieures à l'établissement, **se font en autodiscipline, sans accompagnement par les professeurs d'EPS**. Au cours de ces déplacements (transports en commun, vélo, etc...), **la responsabilité individuelle de l'élève est engagée, le trajet direct étant considéré comme trajet scolaire**. Les familles sont tenues de vérifier que leur contrat d'assurance les garantit bien, contre les risques encourus.

Inaptitude à la pratique sportive

L'EPS s'adresse à **TOUS** les élèves. Il s'agit donc de remplacer la notion de dispense par celle d'inaptitude totale ou partielle.

Afin de permettre une **adaptation de l'enseignement**, un certificat médical d'inaptitude à la pratique de l'EPS **devra être remis au professeur d'EPS et à la Vie Scolaire**. Ce certificat doit comporter une formulation des contre-indications en termes d'incapacités fonctionnelles (**types de mouvements, types d'efforts, situation d'exercice et d'environnement, etc...**) et **non plus** en termes d'activités physiques interdites à l'élève. **Le certificat permet également de préciser les critères permettant de limiter le plus possible le champ d'activité autorisé** (fréquence cardiaque, amplitude gestuelle ; signes tels que toux ou pâleur ; douleurs...). **Un exemplaire spécifique peut être retiré auprès des professeurs d'EPS, des CPE ou de l'infirmière**. Au vu de **ce** certificat délivré par le médecin traitant, **un programme de travail sera élaboré avec l'élève, par le professeur d'EPS**, dans la mesure des possibilités, **en début** des cycles programmés pendant l'année. **Les élèves sont tenus de se présenter aux cours pour la mise en place de ce protocole.**

Coupon à remettre avec le dossier d'inscription

Je soussigné(e), Madame, Monsieur..... responsable légal(e) de l'élève.....en classe de.....

atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur, des modalités de pratique et des modalités de déplacements pour se rendre aux cours d'EPS.

A....., le Signature :